REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET N° 77/675 DU 10 DECEMBRE 1977
portant nomination de Monsieur IWANDZA Raphaël,
Inspecteur principal des PTT de 4e échelon,
en qualité de Directeur des Investissements.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 75/143 du 20 mars 1975 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 77/540 du 28/10/1977 portant attributions et réorganisation du Ministère du Plan ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

Article premier.- Monsieur IWANDZA Raphaël, Inspecteur principal des PTT de 4e échelon, est nommé Directeur des Investissements au Ministère du Plan.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 10 DECEMBRE 1977

Par Le 2e Vice-Président du Comité Militaire
du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

.../...

Le Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan,

François BIT...-

Le Ministre des Finances,

Henri LO...-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUISSOU-...OUATI.-